

Tu aimeras ton prochain comme toi-même

L'évangile de dimanche dernier (Luc 10, 25 à 37) ressemble à celui d'aujourd'hui (Luc 10, 38 à 42), c'est bien là que nous trouvons des similitudes entre les actions du bon Samaritain et celle de Marthe qui appliquent tous deux le deuxième commandement de la loi : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* »

Le premier, homme bienveillant, trouve un blessé sur le bord de la route ; il le soigne, le conduit à l'hôtellerie et prend en charge les dépenses. Pour mieux situer le personnage du bon Samaritain, Luc raconte l'attitude du prêtre et du lévite.

La seconde, quant à elle, s'occupe à divers soins domestiques au profit de Jésus, tandis que sa sœur Marie, moins active, écoute Jésus, assise à ses pieds.

Mais, pour Luc, les deux démarches qui importent sont celles du Samaritain et celle de Marthe.

Cependant, Jésus approuve autant l'action de Marthe que l'attitude contemplative de Marie. C'est bien ensemble qu'elles sont toutes deux l'illustration de la loi. : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu. »

« Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu » et « Tu aimeras ton prochain comme toi – même. » Nous avons à distinguer ces deux commandements comme les deux formes de vie qu'ils peuvent induire. Pourtant, s'il convient de les différencier, ce n'est pas pour les opposer. Ces deux commandements ne font qu'un.

Dans la vie concrète du chrétien, que deviendrait sa vie s'il ne faisait pas d'efforts pour appliquer les deux commandements ? Prier, oui, mais pour aider et servir. Approfondir le sens de son service dans les moments de prière.

Que serait devenue l'Église si elle n'avait connu que la contemplation ? Que serait-elle devenue si elle n'avait connu que des chrétiens dits actifs ?

Bon dimanche et bonne semaine à tous.

Père Christian Nganga

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 13/11/2025 -

https://charente.catholique.fr/nord-charente/actualites/tu-aimeras-ton-prochain-comme-toi-meme/